

 <p>Conseil scolaire Centre-Nord</p> <p>301, 8627, 91^e Rue Edmonton AB T6C 3N1 téléphone : (780) 468-6440 télécopieur : (780) 440-1631</p>	Référence : H-8030	Page 1 de 1
	Catégorie : PROGRAMMATION SCOLAIRE	
	Objet : ANIMATION CULTURELLE	
	Référence(s) juridique(s) :	
	Autre(s) référence(s) :	
	Adoptée en 1^{ère} lecture : 15 avril 1996	
	Adoptée en 2^e lecture : 16 septembre 1996	
	Adoptée en 3^e lecture : 23 octobre 1996	

PRÉAMBULE

L'école francophone constitue un lieu privilégié où l'enfant peut vivre sa culture. Un service d'animation culturelle peut grandement encourager la participation des élèves à des activités qui susciteront un sentiment d'appartenance à la culture française. S'étant ainsi identifié à sa propre culture, l'élève sera en mesure d'apprécier d'autres cultures par des échanges enrichissants et dynamiques.

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

Le Conseil scolaire croit qu'il est primordial de développer chez ses élèves un sens d'appartenance à la culture et la communauté française.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

1. Chaque école aura un programme d'animation culturelle.
2. La direction de l'école mettra sur pied un service d'animation culturelle intégré au programme scolaire.
3. Le programme d'animation culturelle invitera la participation de la communauté francophone.